



LES VOYAGES

La Libre



Ethiopie : Vallée de l'Omo & Montagnes du Balé



La Libre Découverte

Du 15 au 27 Novembre 2025




Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652
Rue des Francs, 79 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

Le sud de l’Ethiopie est resté longtemps en dehors du contrôle du pouvoir central d’Addis Abeba. Relativement isolée, la vallée de l’Omo qui suit la faille du Grand Rift africain, constitue un creuset de groupes ethnoculturels d’une fascinante variété. Ils appartiennent à deux grandes familles linguistiques, les Omotiques et les Nilo-sahariens. Explorée par les Italiens dès 1887, cette région fait l’objet ces dernières décennies de nombreuses études permettant de dégager une image claire de l’organisation historique, sociale et culturelle de ces populations pastorales semi nomades.

Par ailleurs sa topographie particulière faite de hauts plateaux à 4 000 m d’altitude surplombant à la fois des zones désertiques et des forêts tropicales, de profondes vallées, de lacs et de savanes, livre un spectacle naturel impressionnant et abrite une biodiversité unique à découvrir notamment dans le Parc National des montagnes du Balé, classé par l’UNESCO.

Un pays extraordinaire à découvrir absolument, une de nos destinations « coup de cœur » depuis plusieurs années...

Les moments forts et les plus de ce voyage :

- Trois sites naturels classés patrimoine mondial de l’UNESCO, la vallée de l’Omo, le paysage culturel Konso et le massif du Balé
- Un itinéraire basé sur les marchés hebdomadaires, lieux de rencontres privilégiés avec les populations locales
- Le site mégalithique de Tututi
- Deux nuits dans un lodge au cœur du parc des montagnes du Balé
- Une balade en bateau sur le lac Chamo
- Les vols directs Bruxelles - Addis Abeba avec la compagnie Ethiopian airlines
- La pension complète
- L’accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- Les attentions de La LIBRE

**Prix préférentiel pour toute inscription avant le 15 aout
(- 255 €/personne)**

PROGRAMME :

BRUXELLES → ADDIS ABEBA

SAMEDI 15 NOVEMBRE

En fin de journée, rendez-vous à l'aéroport de Zaventem.

Vol de nuit à destination d'Addis-Abeba avec la compagnie aérienne régulière Ethiopian Airlines.

ADDIS ABEBA

DIMANCHE 16 NOVEMBRE

Arrivée le matin à Addis Abeba (2 200 m).

Accueil, transfert et installation à l'hôtel afin de se rafraîchir des fatigues du voyage.

Tour de ville d'Addis Abeba pour découvrir la dernière capitale fondée par le négus Ménélik en 1887.

Aujourd'hui vaste mégapole de 4 millions d'habitants, Addis Ababa a conservé les édifices qui témoignent des grandes étapes de son développement : la gare de style cottage normand, terminus de la ligne franco-éthiopienne en provenance de Djibouti, le palais royal (ghebbi), le siège du patriarcat éthiopien, la piazza, la mairie, la résidence de la reine Taytu...

Visite du Musée National où sont exposés les vestiges des civilisations de Damat et d'Axoum, les couronnes royales ainsi que le squelette de la célèbre Lucy, une Australopithèque ayant vécu il y a 3,2 millions d'années, découverte en 1974 dans le désert afar.

Déjeuner dans un restaurant local.



L'après-midi, visite de la **cathédrale Saint-Georges**, sorte de mémorial de la victoire d'Adoua en 1899 remportée par Ménélik contre les Italiens. Les fresques sont dues à Afeworke Tekele tandis que le trésor rassemble d'anciens manuscrits sur parchemin, des croix et des souvenirs du couronnement d'Hailé Selassié.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'**hôtel Jupiter international Bolé 4***(ou similaire).



Départ matinal vers l'aéroport d'Addis Abeba. Envol à 8h pour Arba Minch (1h05 de vol).

Accueil par les chauffeurs des Land Cruiser 4x4.



A 500 km au sud de la capitale, **Arba Minch** (1 110 m) est le centre administratif du Gamo Gofa, du nom des deux ethnies principales de cette région. La « ville aux quarante sources » (son nom en langue amharique) occupe un site admirable, entre deux lacs de la grande dépression du Rift, le lac Chamo de couleur bleue et le lac Abaya aux teintes rouge cuivré. Visite du marché en plein air d'Arba Minch.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route vers les villages des montagnards Dorzé (35 km). Ces anciens guerriers de l'ethnie Gamo sont reconvertis dans l'agriculture et le tissage de couvertures et de chamas, sorte de grande toge en coton. Ils sont chrétiens et célèbrent particulièrement la Vraie Croix.

A **Dorzé**, perché à 2 800 m au flanc du Mont Gugé, nous nous promènerons sur le marché hebdomadaire et découvrirons la culture dorzé basée sur l'*Ensete*, ou faux bananier qui fournit la base de la nourriture (*kortcho*). Visite de l'intérieur d'une maison traditionnelle construite en bambou dont la silhouette évoque l'éléphant. Ces maisons, qui peuvent atteindre 12 m de haut, sont mobiles.



Dîner et nuit à l'hôtel **Arba Minch Haile Resort 4*** (ou similaire).



ARBA MINCH – LAC CHAMO – TURMI (280 km)

MARDI 18 NOVEMBRE

La matinée est consacrée à une excursion en bateau sur le **lac Chamo**.

Ce lac peu profond, d'une superficie de 551 km², est le second plus grand lac de la vallée du Rift éthiopien. Pendant la saison des pluies, il communique avec le lac Abaya par d'étroits canaux. Il fait partie du parc national du Nechisar créé en 1974 pour protéger les Bubales de Swayne. On peut y observer une importante colonie de crocodiles, d'hippopotames et d'oiseaux parmi lesquels des pélicans et des marabouts qui occupent les nombreux îlots.



Départ vers Turmi (280 km).

Sur la route vers le sud, découverte de paysages où alternent les savanes et les plateaux de moyenne altitude. Après Konso, on quitte le domaine des agriculteurs sédentaires pour entrer dans les terres des populations pastorales semi nomades de la **Vallée de l'Omo** dont la culture est entièrement tournée vers l'élevage des zébus. Ils se définissent comme étant des "gens du bétail" (*waki-edi*).

Bien qu'appartenant au même groupe linguistique omotique, chaque ethnie parle une langue différente et se distingue par ses rites, ses parures et ses vêtements.



La **rivière Omo** prend sa source dans les hauts-plateaux près de la ville de Jimma où elle est connue sous le nom de *Ghibé* et poursuit son cours vers le sud, sur 760 km, le long d'une faille de vallée du Rift. Elle traverse des gorges profondes et des plaines torrides avant d'atteindre le lac Turkana à la frontière kenyane. Depuis 1980, la vallée de l'Omo est classée Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Arrêt à **Dimeka** (1 757 m), capitale administrative du peuple Hamar.

Mardi est le jour de marché hebdomadaire à Dimeka, l'occasion de faire les premières rencontres avec les groupes **Bashada, Hamar et Karo** qui vivent alentour et de découvrir l'organisation d'un marché.



Déjeuner à Turmi.

L'après-midi, arrêts dans divers **campements Hamar** où chaque famille occupe diverses petites huttes dans un enclos fait de branchages et d'épineux.



Ce groupe omotique compte environ 20 000 personnes répartis en clans. S'ils se définissent avant tout par l'élevage de bétail (vaches, chèvres, moutons), ils pratiquent un peu d'agriculture de maïs, sorgho et haricots. Le moment le plus important dans la vie d'un homme Hamar est le rite du passage à l'âge adulte, soit l'**ukuli** ou « saut par-dessus le dos des vaches ». Les femmes s'oignent les cheveux et le corps d'huile et d'argile rouge et partent des parures qui indiquent leur statut social. Pendant les récoltes au coucher du soleil, les jeunes hommes et jeunes femmes se rassemblent pour danser l'**Evangadi**, une sorte de ronde joyeuse rythmée par les chants.

Dîner et nuit au **lodge Buska** à Turmi (ou similaire).



TURMI – KANGATEN – MURULLE – TURMI (190 km)

MERCREDI 19 NOVEMBRE

Le matin, route sur une bonne piste vers Kangaten à l'ouest de la basse vallée de l'Omo à la rencontre des **Nyangatom**, aussi appelés Bumi, une ethnie appartenant au groupe linguistique nilotique.



Le nom Nyangatom signifie « les fusils jaunes ». Leur territoire, acquis grâce aux fusils sur leurs voisins Dassanetch, se situe sur la rive droite de l'Omo et sur les deux rives du Kibbish, un fleuve saisonnier qui sert de frontière entre l'Ethiopie et le Soudan.

L'originalité de la culture Nyangatom est leur manière de classer les individus en catégories selon les éléments de leur statut et de se reconnaître comme Éléphant ou Autruche et une appartenance territoriale (par exemple celle des Cigognes, des Flamants, des Ibis) garantissant les droits d'accès aux ressources. Une concession fermée par un enclos d'épineux regroupe de 8 à 20 familles. Les femmes possèdent chacune une hutte de jour et une de nuit.

Les Nyangatom restent fidèles à leur habillement traditionnel et à l'usage de porter un labret dans la lèvre inférieure. Peuple belliqueux, ils vénèrent le guerrier ou chasseur victorieux dont les épaules et la poitrine sont couverts de scarifications.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi route vers Murulle et rencontre avec les **Karo** qui habitent les régions boisées longeant la rive gauche de l'Omo.



Seul peuple sédentaire de cette région, les Karo parlent une langue omotique. Leur économie est basée sur la culture du sorgo et du maïs ainsi que la pêche et la récolte du miel. Apparentés aux Hamar, les Karo partagent aussi leurs parures et leurs vêtements mais non la coiffure des femmes composée ici de petites boules enduites d'ocre. Les hommes pratiquent les peintures corporelles les plus achevées des ethnies de la région du Bas-Omo.

Retour vers Turmi.

Dîner et nuit au lodge Buska (ou similaire).

TURMI – OMORATE – KEY AFAR – JINKA (205 km)

JEUDI 20 NOVEMBRE

Le matin, route vers Omorate (75 km).

Visite du village d'Omorate et du marché hebdomadaire des **Dassanetch**, peuple pasteur semi-nomade de langue couchitique.



Le peuple Dassanetch est installé sur les deux rives de l'Omo. Les huttes facilement démontables sont faites d'une charpente de branches recouvertes de peaux.

Ils vivent en étroite symbiose avec leurs vaches qui illustrent leurs valeurs morales. Parmi les rites qui marquent les grandes étapes de la vie des Dassanetch, il y a la circoncision collective des adolescents qui reçoivent leurs premières parures, un arc et cinq flèches, et le Dimi.

Le Dimi est un rituel collectif auquel participent pendant six semaines tous les hommes d'un groupe dont la fille atteint la puberté. Le père de la jeune fille sacrifie un nombre important de têtes de bétail, préfigurant ainsi la dot qu'il recevra lors du mariage. Cet événement marque l'entrée de l'homme dans le monde politique de la tribu. A la fin du Dimi, l'homme se pare de plumes d'autruche plantées dans la coiffe en argile.



Route vers Jinka (130km).

Déjeuner à Turmi.

L'après-midi, arrêt à Key Afar pour le grand marché hebdomadaire fréquentés par les **Bana**, les **Hamar** et les **Tsemay**, peuples apparentés par la langue, les vêtements et les coutumes.

Continuation vers **Jinka**, une petite ville verte située sur un escarpement rocheux au bord de la rivière Neri (1490 m) qui est le centre économique du sud de la vallée de l'Omo.

Installation au lodge de Jinka.

Découverte de la culture des **Aari**, groupe ethnique le plus important de la vallée de l'Omo occupant les hauteurs de Jinka. Fameux agriculteurs et habiles commerçants, ils sont réputés pour leur artisanat : poterie, ferronnerie...

Dîner et nuitée au **lodge Eco Omo** (ou similaire).



Le matin, route vers le **parc national du Mago** (55 km) où vit une partie du peuple **Mursi**.

Le parc d'une superficie de 2 160 km² est constitué de plaines de savanes et de déserts traversés par le cours sinueux des rivières Mago et Neri, qui s'étendent jusqu'au lac Turkana. Le plus haut sommet en est le Mont Mago (1 350m). On peut y apercevoir des petites antilopes, des phacochères, des koudous et des francolins. Sur les terres proches des rives de l'Omo au sud du parc survit un petit groupe nilotique, les Mursi. Ce peuple fier et farouche est célèbre pour ses ornements corporels dont le plateau labial porté par les femmes (*visite sous réserve d'accès*



aux villages mursi).

Retour vers Jinka puis continuation vers Konso (151 km).

Déjeuner en route.

Dans l'après-midi, rencontre avec un autre peuple à l'histoire fascinante : les **Konso**. Visite d'un village fortifié au plan complexe avec ses cases coniques, ses espaces communautaires et les plateformes funéraires des chefs de clan représentés par des poteaux en bois sculptés ou *waka*.



Le **paysage culturel du pays konso**, préservé au fil des générations depuis plus de 400 ans, est classé Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 2011. Il se caractérise une succession de vastes terrasses en pierre et des fortifications destinées à combattre l'érosion des sols. Habiles agriculteurs, les Konso ont un système clanique (gada) exogame et patrilinéaire proche des Borana.

Dîner et nuitée au **lodge Kanta** de Konso (ou similaire).



Le matin, route vers l'Est en direction de Yabelo où l'on observera des termitières géantes et des arbustes à pied d'éléphant (*Adenium obesum*).

Visite d'un village **Borana**, un peuple pasteur semi-nomade de l'ethnie oromo qui vit dans une zone aride entre Yabelo et le Kenya. Chez ces éleveurs de zébus, la gestion de l'eau et du sel est primordiale. Les hommes s'associent pour creuser des puits très profonds, les *hella*, et remonter l'eau au rythme des chants.

Continuation vers le Nord en pays Gédéo, dans la région verdoyante du Sidamo.



Visite du site de **Tututi**, vaste terre dominant le lac Abaya à 2 000 m où ont été érigées de nombreuses stèles funéraires anthropomorphiques et phalliques. Elles dateraient de deux occupations successives du site et constituent un des ensembles mégalithiques les plus importants d'Afrique.

Déjeuner en route.

L'après-midi, arrivée à Yirgalem, région des **plantations de caféiers** qui poussent à l'ombre de la forêt primitive à 1 800 m d'altitude. Si le café est originaire de la province du Kaffa, le café arabica du Sidamo est le plus réputé pour ses arômes fruités. Nous assisterons à une cérémonie du café, de la torréfaction des grains verts à la dégustation du « bunna ».



Dîner et nuitée au **lodge Aregash** (ou similaire).

YIRGALEM – PARC DU BALE (335 km) DIMANCHE 23 NOVEMBRE

Le matin, route vers le **parc national des Montagnes du Balé**, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO qui surgit à 2 500 m parmi les terres cultivées des Oromos.

Ce grand massif montagneux isolé à l'Est de la faille du Grand rift africain possède une beauté naturelle due à sa formation géologique : pics et crêtes volcaniques, escarpements spectaculaires, vallées à perte de vue, lacs glaciaires, forêts luxuriantes, gorges profondes et nombreuses cascades. Le parc d'une superficie de 2 200 km² abrite une biodiversité diverse et unique au niveau des écosystèmes et des espèces. Cinq grandes rivières y prennent leur source dont le Weyib.

Déjeuner en route. Installation au lodge.



L'après-midi, découverte du versant sud du massif du Balé en immersion dans la forêt d'Haremma, une forêt tropicale humide et ses parcelles de brouillard. Dans cette végétation très dense vivent de nombreuses espèces sauvages dont le singe du Balé et le lycaon.

Dîner et nuit au **lodge Bale Mountains**.

Situé à une altitude de 2 380 m dans la clairière de Katcha, à mi-chemin entre les crêtes afro alpines et les forêts tropicales du sud du Balé, le lodge compte 11 bungalows qui offrent une vue spectaculaire dans un environnement naturel.



La journée est consacrée à la découverte de la diversité des paysages du Balé.

Le matin, montée par une route spectaculaire, la plus élevée du continent africain, vers le plateau de Sanetti (4 000 m) caractérisé par un paysage rigoureux de landes afro alpines où surgissent, parmi les bruyères, les lobelias géants qui peuvent atteindre 6 m de haut. C'est le domaine des loups du Simien une espèce endémique protégée qui tient du renard et du chacal, et de leurs proies, le rat-taube géant.



Montée en voiture au sommet du **Mont Tullu Dimtu** (4 377 m), 2^e sommet le plus haut d'Ethiopie, d'où l'on bénéficie d'un panorama majestueux.

Déjeuner au lodge.

L'après-midi, découverte en 4x4 et à pied des différents écosystèmes et de la faune du Balé en faisant des petites randonnées.



Dîner et nuitée au Bale Mountains Lodge.

PARC DU BALE – SHASHEMENE – AWASA (285 km)

MARDI 25 NOVEMBRE

Le matin, route vers Dinsho (3 100 m) dans la partie septentrionale du Balé pour faire une petite randonnée à pied dans la forêt de genévriers hagenia. Ce sera l'occasion d'observer la flore endémique et le Nyala de montagne et le Guib harnaché de Ménélik, des singes, des phacochères, des servals et plusieurs



variétés d'oiseaux.

Arrêt à **Shashemene** pour rencontrer la **communauté rastafari**. Issus principalement des Caraïbes, les Rastas vivent dans le culte du Prince Ras Tafari, couronné roi des rois en 1930 sous le nom d'Hailé Selassié.

Déjeuner à Shashemene.

L'après-midi, arrivée au lac d'Awasa, un des lacs du rift éthiopien et installation à l'hôtel.

Temps libre pour profiter des installations de l'hôtel et d'une baignade.

Dîner et nuit à l'**hôtel Hawasa Haile Resort** (ou similaire).



Le matin, départ pour la capitale Addis Abeba par la nouvelle voie express Modjo Batu - Adama (278 km).

Déjeuner dans un restaurant local d'Addis Abeba.

L'après-midi, visite du musée ethnographique dans le quartier de l'Université.

L'ancien palais du négus Haïlé Sélassié héberge le **musée ethnographique**. Il offre un intéressant panorama au travers d'objets et de vidéos, de la naissance à la mort, des différents peuples et ethnies de l'Ethiopie et de leurs religions : christianisme, judaïsme, islam et animisme.

Visite des appartements privés d'Haïlé Sélassié.

Ensuite, visite du **Mercato**, le plus vaste marché en plein air de la capitale.

En fin de journée, quelques chambres seront à votre disposition à l'hôtel Jupiter pour vous rafraîchir et vous changer.

Dîner d'adieu puis transfert vers 22h à l'aéroport d'Addis Ababa afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

ADDIS-ABEBA → BRUXELLES**JEUDI 27 NOVEMBRE**

Vol de nuit à destination de Bruxelles avec la compagnie Ethiopian airlines.

Arrivée le matin à Bruxelles.

- FIN DU PROGRAMME -

REMARQUES IMPORTANTES :

L'ÉTHIOPIE EST UNE DESTINATION HORS DU COMMUN QUI ENCHANTERA PARTICULIÈREMENT LES VOYAGEURS CONFIRMÉS OU BIEN PRÉPARÉS. LE LOGEMENT EST PRÉVU DANS LES MEILLEURS HÔTELS DISPONIBLES MAIS L'INFRASTRUCTURE HÔTELIÈRE EN ÉTHIOPIE EST EN COURS DE DÉVELOPPEMENT ET CERTAINS HÔTELS ET LODGES PEUVENT ÊTRE TRÈS SIMPLES.

- POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL VALABLE MINIMUM 6 MOIS APRÈS LA DATE DE RETOUR.** POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- UN VISA EST REQUIS POUR SE RENDRE EN ÉTHIOPIE.
- AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER À CE VOYAGE. N'HÉSITEZ CEPENDANT PAS À CONTACTER VOTRE MÉDECIN POUR CONNAÎTRE SES ÉVENTUELLES RECOMMANDATIONS.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ÊTRE MODIFIÉ SI BESOIN ET ADAPTÉ EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DÉROULEMENT DE CELUI-CI, EN FONCTION DES RESTRICTIONS ÉVENTUELLES, DES CONSEILS DU GUIDE, DU DÉROULEMENT DES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, ETC...
- LE VOYAGE COMPORTE DES SÉJOURS EN ALTITUDE ENTRE 1800 ET 2500 M. POUR PROFITER PLEINEMENT DE CE VOYAGE, IL EST CONSEILLÉ D'AVOIR UNE CONDITION PHYSIQUE CORRECTE.

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 13 PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO pour toute inscription jusqu'au 15/08/2025 (-255 €/personne) :

Le prix par personne en chambre double : **4.995 €**

Le supplément single est de : **600 €**

PRIX NORMAL – inscription à partir du 16/08/2025:

Le prix par personne en chambre double : **5.250 €**

Le supplément single est de : **600 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Ethiopian airlines.
- Le vol intérieur.
- Les taxes d'aéroport (soit 83 €, sous réserve de modifications par les compagnies aériennes).
- Le logement en chambre double dans les hôtels et lodges mentionnés (ou similaires- normes locales).
- Les transferts en car à Addis Abeba.
- Les transports en véhicules 4x4 climatisés (3 personnes par voiture).
- L'excursion en bateau sur le lac Chamo.
- Le circuit en pension complète avec les boissons non alcoolisées.
- Les visites et excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites.
- Les services d'un guide local parlant français
- Le port des bagages dans les aéroports et les hôtels.
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- La prime du fonds de Garantie.
- Les attentions de La Libre.
- Les taxes et services locaux.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les droits de vidéo sur les sites.
- Le visa.
- Les boissons alcoolisées, les pourboires et les dépenses personnelles.
- Les assurances (annulation, assistance, bagages).
- Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique,...) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires (aucune restriction covid à l'heure actuelle).

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 17/06/25.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT :

ETHIOPIE- VALLÉE DE L'OMO & BALÉ La Libre Découverte, DU 15 AU 27 NOVEMBRE 2025

A RENVOYER CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (LTC. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM 1:..... GSM 2 :.....

ADRESSE E-MAIL PASSAGER 1:

ADRESSE E-MAIL PASSAGER 2 :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE ET LIEU DE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE ET LIEU DE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »

ANNULATION (HORS EPIDEMIE) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

INSCRIPTION (SUITE) : ETHIOPIE, VALLÉE DE L'OMO & BALÉ, DU 15 AU 27 NOVEMBRE 2025

- PRIX :**
- AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15/08/2025 : 4.995 €**
 - A PARTIR DU 16/08/2025 LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **5.250 €**
 - LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **600 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 15 OCTOBRE 2025.

PAIEMENTS :

- IBAN :** BE92 7440 6349 9223
- SWIFT/BIC :** KREDBEBB
- RÉFÉRENCE :** ETHIOPIE /D.3947

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®

www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.